



NAEP GROUPE SAINT-BENIGNE

Association

99 Rue de Talant

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2025

NAEP GROUPE SAINT-BENIGNE

Association

99 Rue de Talant

21000 DIJON

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2025

A l'Assemblée Générale de l'association NAEP GROUPE SAINT-BENIGNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association NAEP GROUPE SAINT-BENIGNE relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2024 à la date d'émission de notre rapport.



OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements de l'ANC n°2022-06 et n°2023-03, exposées dans la note « III – Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, en page 6/13. Cette note présente notamment les principes et conventions générales ainsi que les impacts de ces nouveaux règlements sur la présentation des états financiers.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 12 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Exco Socodec

Signé par Karen Dampeyroux
Le 12 janv. 2026

doc_dEL0
tx_qmobD4IqB553

Karen DAMPEYROUX

BILAN ACTIF

		Brut	Amortissements Provisions	Exercice Clos le 31/07/2025 Net	Exercice Clos le 31/07/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Logiciels informatiques	198 273	191 902	6 371	8 205
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	2 780 788		2 780 788	2 780 788
	Constructions	31 220 946	24 131 965	7 088 981	7 518 332
	Installations techniques, matériel	8 642 258	6 072 694	2 569 564	2 598 116
	Immobilisations en cours	233 226		233 226	43 719
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Titres de participation	324		324	324
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	274 204		274 204	256 550
	Dépôts et cautionnements				60
	TOTAL I	43 350 019	30 396 562	12 953 457	13 206 094
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	49 327		49 327	59 589
	AVANCE ET ACOMPTES VERSES	19 145		19 145	
	CREANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	92 940	39 093	53 847	30 499
	Créances centre de formation	328 083	32 906	295 177	251 761
	Créances diverses	1 459 154		1 459 154	1 274 554
	Charges constatées d'avance	188 363		188 363	149 518
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				6 609 152
	Instruments financiers à terme	5 256 828		5 256 828	
	Disponibilités	580 088		580 088	
	TOTAL II	7 973 929	72 000	7 901 929	8 375 073
TOTAL GENERAL (I + II)		51 323 948	30 468 561	20 855 386	21 581 167

BILAN PASSIF

		Exercice Clos le 31/07/2025	Exercice Clos le 31/07/2024
FONDS PROPRES	FONDS PROPRES :		
	Fonds propres sans droit de reprise	3 401 074	3 401 074
	Réserves	0	0
	Report à nouveau	11 370 311	10 952 809
	Excédent de l'exercice	131 586	417 502
	SITUATION NETTE (sous-total):	14 902 971	14 771 385
	FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES:		
	Subventions d'investissement	1 324 797	1 504 391
	TOTAL I	16 227 768	16 275 776
FONDS REPORTES ET DEDIES	FONDS REPORTES ET DEDIES	0	0
	TOTAL II	0	0
PROVISIONS	PROVISIONS		
	Provisions pour risques	75 000	75 000
	Provisions pour charges	513 171	522 657
	TOTAL III	588 171	597 657
DETTES	DETTES		
	Emprunts auprès d'établissement de crédit	1 896 694	2 312 027
	Emprunts et dettes financières diverses	0	0
	Avances et acomptes	257 083	257 084
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 823	242 930
	Dettes fiscales et sociales	1 136 424	1 242 630
	Dettes sur immobilisations	23 799	56 702
	Autres dettes	178 836	296 726
	Produits constatés d'avance	226 790	299 636
	TOTAL IV	4 039 447	4 707 734
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		20 855 386	21 581 167

COMPTE DE RESULTAT

	Montant 31/07/2025	Montant 31/07/2024	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
Ventes de prestations de services	6 686 738	7 092 197	-405 458
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	4 002 487	3 715 926	286 561
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	4 837	3 820	1 017
Mécénats			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	15 430	248 452	-233 022
Autres produits	24 512	5 174	19 337
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	10 734 004	11 065 569	-331 565
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et matières premières	548 565	605 835	-57 270
Variation de stocks	10 262	-6 111	16 373
Autres achats et charges externes	3 200 330	3 149 018	51 312
Aides financières			0
Impôts, taxes et versements assimilés	439 362	470 600	-31 237
Salaires et traitements	3 921 970	4 015 450	-93 480
Charges sociales	1 522 678	1 597 043	-74 365
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 022 013	1 021 009	1 003
Dotations aux provisions	6 286	13 447	-7 161
Autres charges	9 221	13 172	-3 950
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 680 687	10 879 463	-198 776
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	53 317	186 106	-132 789
<i>Produits Financiers :</i>			
De participations et des immobilisations financières			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	149 363	353 060	-203 697
Autres intérêts et produits assimilés	8	0	8
<i>Total produits financiers(III):</i>	<i>149 371</i>	<i>353 060</i>	<i>-203 689</i>
<i>Charges Financières :</i>			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées	44 728	48 980	-4 252
<i>Total charges financières (IV):</i>	<i>44 728</i>	<i>48 980</i>	<i>-4 252</i>
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	104 643	304 080	-199 437

COMPTE DE RESULTAT

	Montant 31/07/2025	Montant 31/07/2024	Ecart
RESULTAT COURANTS avant impôts (I-II + III - IV)	157 960	490 186	-332 225
<i>Produits Exceptionnels :</i>			
Sur opérations de gestion	0	660	-660
Sur opérations en capital	0	12 940	-12 940
<i>Total Produits exceptionnels (V):</i>	<i>0</i>	<i>13 600</i>	<i>-13 600</i>
<i>Charges Exceptionnelles :</i>			
Sur opérations de gestion	0	965	-965
Sur opérations en capital	0	6 607	-6 607
<i>Total charges exceptionnelles (VI)</i>	<i>0</i>	<i>7 572</i>	<i>-7 572</i>
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	6 028	-6 028
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	26 374	78 712	-52 338
Total des produits (I + III + V)	10 883 375	11 432 228	-548 854
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	10 751 789	11 014 726	-262 937
EXCEDENT DE L'EXERCICE	131 586	417 502	-285 916

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXE RELATIVE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE DU 01/08/2024 AU 31/07/2025
--

- I -

INFORMATIONS GENERALES

L'association "Nouvelle Association d'Education Populaire Groupe Saint Bénigne" a pour but:

* d'organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement des structures destinées à l'enseignement et à la formation: culturelle, éducative, professionnelle, générale selon toutes les possibilités: initiale, alternée ou continuée, dans un cadre professionnel ou volontaire, individuel ou collectif, selon toutes les modalités et entre autres dans les cadres:

- ♦ du lycée privé Saint-Bénigne
- ♦ de l'Ecole maïtrisienne régionale de Bourgogne (activités artistiques)
- ♦ du centre de formation professionnelle
- ♦ du centre de formation des apprentis
- ♦ du collège privé Saint-Bénigne
- ♦ de l'école privée Saint-Bénigne

Ces structures pourront comporter des annexes notamment destinées à l'hébergement, la restauration, la production artistique de spectacles, disques,...

* d'animer la mission d'enseignement, de formation et d'éducation propre à l'esprit de la Compagnie des Filles de la Charité de St Vincent de Paul.

Les ressources de l'association sont constituées des contributions facturées aux familles (pour l'école, le collège et le lycée), des facturations de services rendus (restauration, internat,...) des forfaits externat et subventions publiques perçus ainsi que de la facturation des contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Les moyens humains mis en oeuvre permettent d'assurer la mission de direction pédagogique des enseignements, d'encadrement scolaire, de maintenance et d'entretien des locaux, de gestion administrative, financière, sociale et informatique des différentes structures. Du 01/08/2024 au 31/07/2025, 201 salariés ont eu au moins une paye se répartissant en 132 cadres et 69 non cadres.

- II -

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

— ENGAGEMENTS RECUS

Néant.

— ENGAGEMENTS DONNES

Promesse d'hypothèque terrestre au profit de la Société Générale.
Solde au 31/07/2025 = 1 240 321,63€

— EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

— AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

- ♦ La valeur liquidative du contrat de capitalisation de 1 000 000 € souscrit en 2024 est de 1 039 445,56€ au 30/06/2025.
- ♦ Une reprise de 137 600€ de la part hors-quota de la taxe d'apprentissage a été opérée au 31/07/2025 afin de financer les tablettes numériques. Le solde non repris à la clôture de l'exercice s'élève à 48 815€
- ♦ Le montant total des honoraires de commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/07/2025, figurant au compte de résultat, s'élève à 20 780€.

- III -

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

— PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions:

- du code de commerce,
 - du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (modifié par le règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016, relatif au plan comptable général et par le règlement ANC 2022-01 du 11/03/2022, relatif à la comptabilisation du solde de taxe d'apprentissage),
 - du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (homologué par arrêté et publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018 et modifié par le règlement ANC 2022-02).
 - du règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général (homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal Officiel du 30 décembre 2023, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2025) appliqué par anticipation sur l'exercice 2024/2025.
 - du règlement ANC 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers (en coordination avec le règlement ANC 2022-06 (homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal Officiel du 30 décembre 2023, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2025) appliqué par anticipation sur l'exercice 2024/2025.
- L'application par anticipation de ces 2 derniers règlements n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes annuels.

Stocks: les stocks sont évalués au dernier prix d'achat et, si besoin est, dépréciés selon leur obsolescence.

Créances: Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu en considération de la situation du débiteur.

Indemnités de Départ à la Retraite

Une reprise de provisions de 9 486 € a été comptabilisée sur l'exercice, soit un montant d'engagements de 513 171€ au 31/07/2025.

Les hypothèses de calcul retenues sont :

- Evolution des salaires de 2 %,
- Départ à la retraite volontaire 64 ans,
- Turn-over faible,
- Taux de charges patronales 50 %,
- Taux d'actualisation 3,68 %

Provisions: Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision pour risques et charges

— CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées. Elles sont jugées non significatives au sein de la NAEP Groupe Saint Bénigne. Elles concernent principalement l'implication de nos administrateurs bénévoles (9 personnes).

— INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

L'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif précise que "les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€ doivent publier chaque année, dans leurs comptes annuels, les rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature."

Nous vous précisons que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

L'association n'ayant qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte, l'information n'est pas donnée car cela conduirait à donner une information individuelle.

- IV -

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

— ACTIF IMMOBILISE

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immob. Incorporelles	197 133	1 140		198 273
Immob. Corporelles	42 126 576	750 642		42 877 218
Immob. Financières	256 934	17 594		274 528
TOTAL	42 580 643	769 376	0	43 350 019

La valeur brute des éléments corporels et incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et des frais engagés pour leur acquisition.

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immob. Incorporelles	188 928	2 974		191 902
Immob. Corporelles	29 185 621	1 019 038		30 204 659
Immob. Financières	0			0
TOTAL	29 374 549	1 022 013	0	30 396 562

Logiciels:	Linéaire: 2 à 4 ans
Construction :	Linéaire : 10 à 40 ans
Agencement et aménagements :	Linéaire : 7 à 30 ans
Matériel et outillages :	Linéaire : 3 à 15 ans
Matériel de transport :	Linéaire : 5 à 6 ans
Matériel informatique :	Linéaire : 2 à 5 ans
Mobilier :	Linéaire : 5 ans à 15 ans

— CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE

NATURE	Montant Brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
Prêt logement	274 144	19 344	254 800
Prêt au personnel	0		0
Divers	384		384
TOTAL	274 528	19 344	255 184

— CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

NATURE	Montant Brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
Créances Familles	92 940	54 625	38 315
Créances Centre de formation	199 787	166 881	32 906
Provisions sur créances	-69 220	-2 001	-67 219
Forfait de fonctionnement	1 168 359	1 168 359	0
Autres subventions à recevoir	70 332	70 332	0
Factures à établir / Produits à recevoir	280 634	280 634	0
Débiteurs divers	68 126	65 346	2 780
Provisions sur créances	-2 780	0	-2 780
TOTAL	1 808 177	1 804 175	4 003

— ETAT DES FONDS PROPRES

Fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 401 074				3 401 074
Réserves	0				0
Report à nouveau	10 952 809	417 502			11 370 311
Excédent/déficit de l'exercice	417 502	-417 502	131 586		131 586
Situation nette	14 771 384	0	131 586	0	14 902 971
Fonds propres consommables					
Subv. d'investissement	1 504 391		23 773	203 367	1 324 797
Provisions réglementées					
TOTAL	16 275 776	0	155 359	203 367	16 227 768

— ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	522 657		9 486	513 171
Provision pour litiges	75 000			75 000
TOTAL	597 657	0	9 486	588 171

— ETAT DES DETTES

NATURE	Montant brut	A 1 an au plus	+ d'1 an - de 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 896 694	426 165	1 390 762	79 767
Découvert bancaire				
Dettes fournisseurs d'exploitation	319 823	319 823		
Dettes fiscales et sociales	1 136 424	1 136 424		
Dettes sur congés payés :	389 663			
Charges sur congés payés:	166 301			
Personnel autres charges à payer:	168 294			
Organismes sociaux:	263 392			
Etat, I.R.P.P. à reverser:	11 782			
Etat charges à payer :	136 992			
Dettes / Immobilisations	23 799	23 799	435 919	435 919
Autres dettes + av. familles	435 919	435 919		
Cautions et Avances :	257 083			
Taxe d'apprentissage :	48 815			
Clients créditeurs :	69 822			
Créditeurs divers :	60 199			
Diverses charges à payer :	0			
Produits constatés d'avance	226 790	226 790	1 390 762	79 767
TOTAL	4 039 447	2 568 919		

PROVISIONS ET COMPTES DE REGULARISATION

— 408100 - FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

NATURE	Montant Brut
Eau/Electricité	13 898
Honoraires / prestation de sous-traitance	144 253
Affranchissement / téléphonie	535
Sport Loisirs Sorties Scolaires déplacements	2 013
Maintenance / Entretien	2 165
Alimentaire	2 987
Divers	4 589
TOTAL	170 440

— 409800 - AVOIR A RECEVOIR

NATURE	Montant Brut
Alimentaire	2 496
Téléphonie	1 899
Divers	699
TOTAL	5 094

— 418100 - CLIENTS FACTURES A ETABLIR

NATURE	Montant Brut
Centre de formation - secteur apprentissage	127 579
Centre de formation - Distributeurs	717
TOTAL	128 296

— 428600 / 428820 / 438600 / 438820 - CHARGES DE PERSONNEL ET CONGES A PAYER

NATURE	Montant Brut
Provision pour congés payés et heures à payer (planning, ...)	724 259
Budget de fonctionnement CSE	
Régularisation AIST	
TOTAL	724 259

— 448600 - ETAT CHARGES A PAYER

NATURE	Montant Brut
Taxes foncières et habitations	75 773
IS (Déclaration 2070)	38 803
TOTAL	114 576

— 468600 - DIVERSES CHARGES A PAYER

NATURE	Montant Brut
Néant	
TOTAL	-

— 468700 - PRODUITS A RECEVOIR

NATURE	Montant Brut
Ville de Dijon Abattement transport	5 202
Abattement taxe sur les salaires	14 024
Produits financiers sur livrets bancaires	126 094
Taxe d'apprentissage	
Divers	1 404
TOTAL	146 724

— 487600 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

NATURE	Montant Brut
Subventions 2025 EMR reçues d'avance	8 333
CFA: Facturation acomptes sur coût contrat apprentissage	175 318
Lycée: Subventions diverses (Erasmus +, premiers équipements...)	40 405
Partenariat loueur RISO	233
Subventions et financements relatifs N+1 (collège + CFA)	2 500
TOTAL	226 790

— 486600 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

NATURE	Montant Brut
Fournitures	28 026
Locations	44 787
Maintenance	66 331
Assurances	32 407
Abonnements	7 221
Honoraires	4 909
Cotisations et SACEM SPRE	1 796
Divers	2 885
TOTAL	188 363

- VI -

DETAIL DES PRODUITS D'EXPLOITATION

— VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Prestations centre de formation	3 116 330
Frais de scolarité et facturations afférentes	1 664 752
Prestations restauration et internat	1 410 528
Prestations annexes	495 128
TOTAL	6 686 738

— CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

◆ **CONCOURS PUBLICS : FORFAIT D'EXTERNAT ET TAXE D'APPRENTISSAGE**

Etat - Forfait externat	1 002 470
Région - Forfait externat	1 751 483
Département - Forfait externat	330 320
Commune de Dijon - Forfait externat	149 613
Région - Formation professionnelle continue	0
Taxe d'apprentissage - Reprise quota	137 600
Taxe d'apprentissage - Collecte annuelle	134 416
TOTAL (A)	3 505 903

◆ **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

FINANCEUR	Montant Brut	
Etat	40 724	Crédits pédagogiques sur actions spécifiques, restauration
Région	75 538	C.F.A, subventions au lycée
Département	147 584	Ecole Maitrisienne Régionale, subvention sport
Commune de Dijon	8 250	Ecole Maitrisienne Régionale
Subventions diverses	15 289	Erasmus +, Diocèse, paroisse, etc...
Drac de Bourgogne	5 833	Ecole Maitrisienne Régionale
TOTAL (B)	293 218	

Les subventions de fonctionnement sont attribuées pour permettre l'activité normale du Groupe au cours de l'année scolaire ou pour des opérations ponctuelles réalisées.

◆ **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

NATURE	Montant Brut	
Quote part de Subventions (Compte 757300)	173 759	Reprise des subventions au rythme des amortissements (Région BFC et CD21)
Reprise sur Amortissement (Compte 757110)	29 608	Reprise sur investissements pédagogiques (provenant de différentes entreprises versant la taxe d'apprentissage)
TOTAL (C)	203 367	

(A) + (B) + (C) = 4 002 487